

FREY

2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE



20 mai 2020



PRESENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Ordre du jour de l'Assemblée
- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion et l'activité
*Une stratégie performante / Faits marquants 2019 /
Performance financière / Proposition de dividende / Point sur les
impacts de la crise sanitaire / Gouvernance et RSE / Informations sur
les rémunérations*
- Autres rapports
- Résultats du vote des résolutions

Assemblée générale du 20 mai 2020 à huis clos

○ Constitution du Bureau

Président :

- M. Antoine Frey, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Secrétaire :

- Mme Gaëlle Le Floch, membre de la Direction juridique

Scrutateurs :

- Firmament Participations, représentée par Monsieur Jean-Pierre Cedelle
- M. Emmanuel La Fonta, Directeur financier et Ressources humaines

○ Documents déposés sur le Bureau



Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte

À caractère Ordinaire

- **Présentation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (incluant le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu aux articles L.225-37 al. 6 et suivants du Code de commerce)**
- **Présentation du rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019**
- **Présentation du rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'utilisation d'une délégation en matière d'augmentation de capital**
- **Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-235 du Code de commerce) et sur les conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce**

À caractère Ordinaire

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts **(1^{ère} résolution)**
- Affectation du résultat de l'exercice **(2^{ème} résolution)**
- Option offerte aux actionnaires entre le paiement du dividende, en numéraire ou en actions à créer de la Société **(3^{ème} résolution)**
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 **(4^{ème} résolution)**
- Approbation des conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce **(5^{ème} résolution)**
- Approbation des informations visées à l'article L.225-37-3, I du Code de commerce **(6^{ème} résolution)**
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019
 - à M. Antoine Frey, Président Directeur Général **(7^{ème} résolution)**;
 - à M. François Vuillet-Petite, Directeur général délégué **(8^{ème} résolution)** ;
 - à M. Pascal Barboni, Directeur général délégué **(9^{ème} résolution)**;
 - à M. Sébastien Eymard, Directeur général délégué **(10^{ème} résolution)**

À caractère Ordinaire

- Approbation de la politique de rémunération pour l'ensemble des mandataires sociaux de la Société **(11^{ème} résolution)**
- Fixation du montant de la somme fixe annuelle attribuée au Conseil d'administration **(12^{ème} résolution)**
- Ratification de la cooptation de M. François Lemarchand en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration **(13^{ème} résolution)**
- Renouvellement des mandats d'Administrateur de :
 - M. Antoine Frey **(14^{ème} résolution)**;
 - la Société Firmament Participations **(15^{ème} résolution)**;
 - M. Jean-Pierre Cedelle **(16^{ème} résolution)**;
 - M. Thomas Riegert **(17^{ème} résolution)**;
 - M. Jean-Noël Dron **(18^{ème} résolution)**;
 - Mme Muriel Faure **(19^{ème} résolution)**;
 - M. François Lemarchand **(20^{ème} résolution)** ;
 - la Société SOGECAP **(21^{ème} résolution)**; la Société Cardif Assurance Vie **(22^{ème} résolution)** et la Société PREDICA **(23^{ème} résolution)**
- Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions **(24^{ème} résolution)**

À caractère **Extraordinaire**

- **Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire**
- **Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les projets de délégations de compétence et autorisations financières présentés à l'assemblée**
- Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres **(25^{ème} résolution)**
- Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que celle visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société (ou au capital de sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) **(26^{ème} résolution)**
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10% du capital social **(27^{ème} résolution)**

À caractère **Extraordinaire**

- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires **(28^{ème} résolution)**
- Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription **(29^{ème} résolution)**
- Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société **(30^{ème} résolution)**
- Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce **(31^{ème} résolution)**
- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce **(32^{ème} résolution)**

À caractère **Extraordinaire**

- Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société (hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société **(33^{ème} résolution)**)
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues **(34^{ème} résolution)**
- Modification de l'article 13.2.3 « Réunion du Conseil d'administration » des Statuts afin de permettre au Conseil d'administration de prendre certaines décisions par consultation écrite des Administrateurs conformément à la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 dite « Soihili » ayant modifié l'article L. 225-37 du Code de commerce **(35^{ème} résolution)**
- Modification de l'article 13.3 « Censeurs » des Statuts afin de supprimer le terme « jetons de présence » **(36^{ème} résolution)**
- Mise en conformité de l'article 14.5 « Rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale » des Statuts avec la Loi du 22 mai 2019 dite « Pacte » et l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées ayant modifié l'article L.225-45 du Code de commerce **(37^{ème} résolution)**
- Pouvoirs **(38^{ème} résolution)**



**Présentation
du Rapport
du Conseil d'administration
sur la gestion et l'activité**

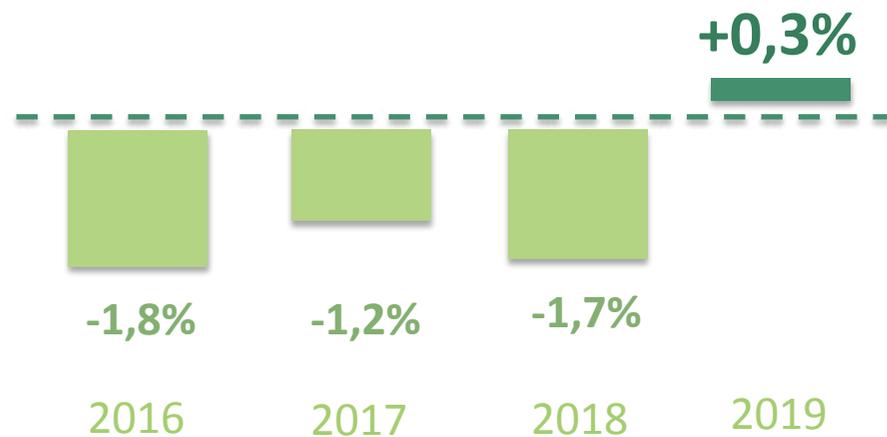
Intro

Contexte

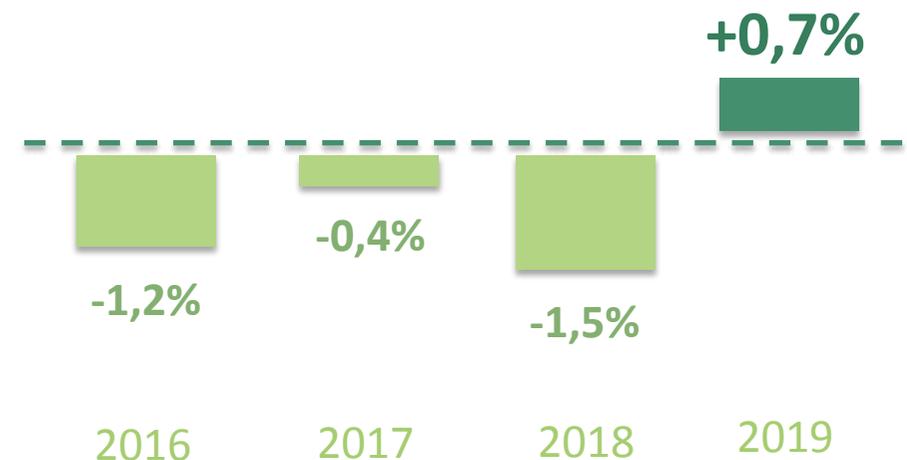
Rebond des performances du commerce physique en France

MALGRÉ UN CONTEXTE SOCIAL TENDU
(grèves, « gilets jaunes »)

Evolution de la fréquentation



Evolution du CA des commerçants



Données France - 12 mois glissants à fin décembre pour chaque année - CNCC

Commerce on-line et physique : la convergence continue

103,4 Mds€
+11,6% de CA

1,7 milliard
de commandes / +15,7%

10%
du commerce de détail

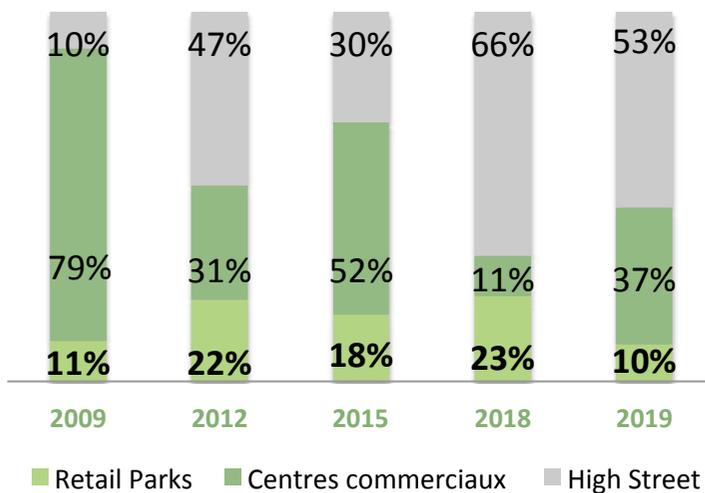
- Seuls 45% du CA concernent des biens physiques
- Plus de 50% des achats sur internet sont réalisés par des distributeurs physiques et 50% sont retirés en magasin (*click & collect*)
- Effet Halo sur le CA réalisé on-line, du maillage des réseaux de magasins physiques
- Ouverture de magasins par les *pure players*

Fevad – Bilan du e-commerce 2019 en France

Vers la fin du « Retail Bashing »

6,1 Mds€ investis ⁽¹⁾

en France en 2019 (+38,6% sur un an)



600 M€

pour les retail parks en 2019

**Ralentissement lié à une inadéquation
entre offre et demande**



**Appétence ciblée des institutionnels
pour des retail parks de nouvelle
génération**

FREY = 27%

du marché des transactions 2019 ⁽²⁾

(1) UP! Real-Estate - Le marché français de l'investissement en Immobilier de commerces 2019.

(2) 161 M€ de cessions réalisées en 2019 par Frey (montant à 100%).

1 Une stratégie de développement performante

2019 illustre parfaitement notre stratégie

3 PRIORITÉS, 1 DISCIPLINE SOCLE

1 TRANSFORMER
LES ENTRÉES DE VILLE
COMMERCIALES AVEC
SHOPPING PROMENADE



2 livrés, 2 en travaux, 3 en pipeline

2 INTERNATIONALISER
NOTRE MODÈLE
PAR DÉVELOPPEMENT
ET ACQUISITION



2 opérations majeures signées

3 VALORISER
NOTRE SAVOIR-FAIRE
SUR DES PROJETS
URBAINS MIXTES



*7 projets lauréats & sous exclusivité
(260 000 m²)*

2 projets en finale (76 000 m²)



RESPECTER UNE DISCIPLINE FINANCIÈRE RIGOUREUSE

- Faire monter en qualité le patrimoine
(161 M€ d'arbitrages)
- Conserver un mode de financement offrant des marges de manœuvre importantes pour pouvoir saisir les opportunités de marché
(305 M€ de levées de fonds)

Notre concept de centre commercial de plein air est parfaitement adapté aux nouvelles aspirations

Shopping Promenade®

OFFRIR TOUJOURS +



AUX VISITEURS

+ PRATIQUES
& EXPÉRIENCIELS



AUX COLLECTIVITÉS

+ AUTHENTIQUES
& CONVIVIAUX



AUX ENSEIGNES
ET POUR MOINS CHER

+ URBAINS
& ACCEPTABLES

+ ÉCONOMIQUE
& PERFORMANT

UN LIEU DE COMMERCE, DE LOISIRS & DE CONVIVIALITÉ

Une force d'attraction pour de nouvelles enseignes

UN RENOUVELLEMENT DE LA BASE LOCATIVE

28

nouvelles enseignes
sur 127 signées en 2019

Frey une nouvelle fois
élu « bailleur préféré
des enseignes »

SITES
COMMERCIAUX

H&M

NOCIBÉ
la beauté libérée

X AND O
IKKS . ONE STEP

fnac

RITUALS
COSMETICS

LA CHAISE
LONGUE
DES OBJETS ET DES IDÉES

adidas

KAPORAL
JEANS

NEWYORKER

Emilie AND THE COOL KIDS

MOA

Levi's®

KUSMI TEA
PARIS

CAFÉ COTON
Paris

PITAYA
THAI STREET FOOD

Leonidas
Fresh Belgian Chocolates

orange™

BIG FERNAND
L'ATELIER
DU HAMBURGÉ

VAPIANO®
PASTA | PIZZA | BAR

IT ITALIAN
TRATTORIA

HAPIK
Plus haut est le sommet, plus beau est le sourire !

Une surperformance opérationnelle renouvelée en France

	2018	2019	
Fréquentation ⁽¹⁾ :	+1,4%	+3,1%	CNCC : +0,3%
CA des locataires ⁽¹⁾ :	+1,2%	+5,0%	CNCC : +0,7%
Revenus locatifs nets à p.c. ⁽²⁾ :	<i>Non communiqué</i>	+4,3%	
Taux d'effort ⁽³⁾ :	8,4%	8,0%	
Taux d'occupation ⁽⁴⁾ :	96,7%	97,1%	+40 bp vs 2018

(1) Périmètre France. Sites équipés de footfall pour la fréquentation en France, et chiffre d'affaires déclarés par les enseignes.

(2) Les revenus locatifs nets correspondent aux loyers nets de charges et taxe foncière non refacturable sur le patrimoine économique, i.e. prenant en compte les quotes-parts de détention.

(3) Loyers annualisés TTC chargés / CA TTC 12 mois sur le périmètre France.

(4) Basé sur le taux de vacance EPRA sur le patrimoine économique en exploitation.

Le 1^{er} Shopping Promenade à Amiens confirme l'adéquation avec sa zone de chalandise



5,3 millions
de visiteurs en 2019

+10 %
fréquentation

+6,8 %
CA des commerçants

98,2%
taux d'occupation

Shopping Promenade[®]
— COEUR PICARDIE —



Faits marquants 2019

Le 2^{ème} Shopping Promenade en Arles confirme le succès du modèle

37 boutiques - **9** restaurants

1 immense aire de jeux

700 arbres plantés

2 500 €/m²

rendement TTC enseigne ⁽¹⁾

9,3%

taux d'effort ⁽¹⁾

91%

taux d'occupation

240

emplois créés sur le site



(1) Taux d'effort et rendement annualisés sur la base des performances du 4^{ème} trimestre 2019.

Woodshop, une application concrète du savoir-faire de Frey pour retourner un actif



33.000 m²
commerce/loisirs

54% => 99,1%
taux d'occupation

37 boutiques

+ 15 M€
création de valeur/acquisition

+ 1 pôle restauration
au printemps 2020



2 Shopping Promenade ouvriront fin 2020 sur des zones commerciales majeures

Shopping Promenade

CLAYE SOUILLY

Shopping Promenade

COEUR ALSACE



98.000 m²*

GLA totale

16,4 M€

loyer potentiel annualisé

210 M€*

investissements

≈ 83%

taux de précom. fin 2019

H&M



Smile AND THE COOL KIDS

NEWYORKER



KAPORAL
JEANS

fnac

VAPIANO®
FRIGATE | PIZZA | BAR

BIG
FERNAND
L'ATELIER
DU
HAMBURGÉ

FREY

* Données hors les 12.000 m² de surfaces dédiées à la promotion.

Un 1^{er} Shopping Promenade en Espagne à Lleida

NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT
UN PARTENARIAT FREY (70%) / EUROFUND (30%)

Shopping Promenade®
LLEIDA

56.000 m²
commerce/loisirs

1 mix d'enseignes
locales et internationales

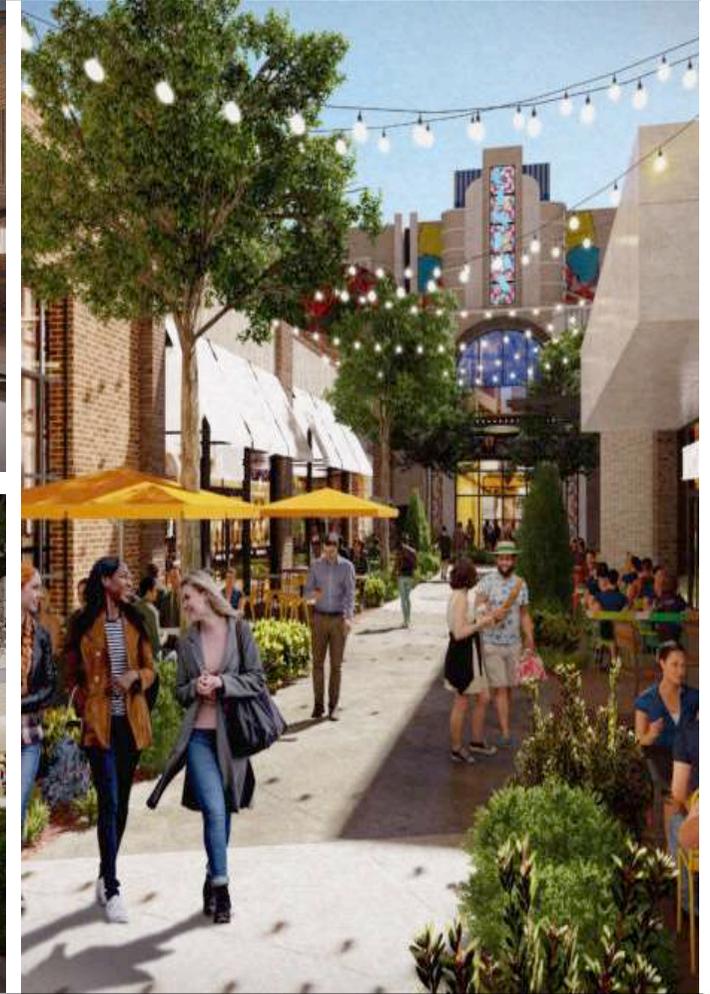
1 hyper



1 cinéma multiplexe

120 M€
d'investissement

7,25%
rendement prévisionnel



2020 lancement des travaux - **2023** ouverture prévisionnelle

Algarve Shopping : un actif dominant et à fort potentiel

**REVAMPING SHOPPING PROMENADE ET PROJET D'EXTENSION (9.000 m²)
EN PARTENARIAT LONG TERME AVEC BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE (30%)**



60.000 m²
commerce/loisirs

133 enseignes

7,5 millions
visiteurs en 2019

14,3 M€
revenu locatif annuel

100%
taux d'occupation

Ouvert en 2001



PULL&BEAR



Bershka

fnac



H&M

worten



2 succès mixed-use signés



Renaissance / Palais du Commerce - Rennes (18.000 m²)



5.000 m² de commerces

7 cafés et restaurants

4.200 m² de bureaux & co-working

1 hôtel de 105 chambres

1 école de formation Cuisine et hôtellerie

80 M€ d'investissement

2025 ouverture prévisionnelle



2 succès mixed-use signés



Nouvel R - Paris 13



94.000 m² de surface totale

20.000 m² de commerces, food market et loisirs

Programme développé dans le cadre d'un groupement : FREY, AG REAL ESTATE, ICADE, LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, NEXITY

2024 ouverture prévisionnelle

Une politique d'arbitrages constante

POUR ASSURER UNE MONTÉE EN GAMME ET EN TAILLE DU PATRIMOINE

161 M€

arbitrages réalisés en 2019 ⁽¹⁾

- Des actifs de qualité recherchés
- Des profils variés d'investisseurs (privés, spécialisés Retail, SCPI/OPCI)



La Francheville à Charleville Mézières (16 000 m²)

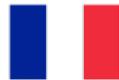


Z'Aisne à Saint-Quentin (10 000 m²)

(1) A 100% (FREY et Frey Retail Fund), soit 81 M€ en quote-part Frey, cessions réalisées en moyenne au-dessus de la dernière valeur d'expertise.

3 Performance financière

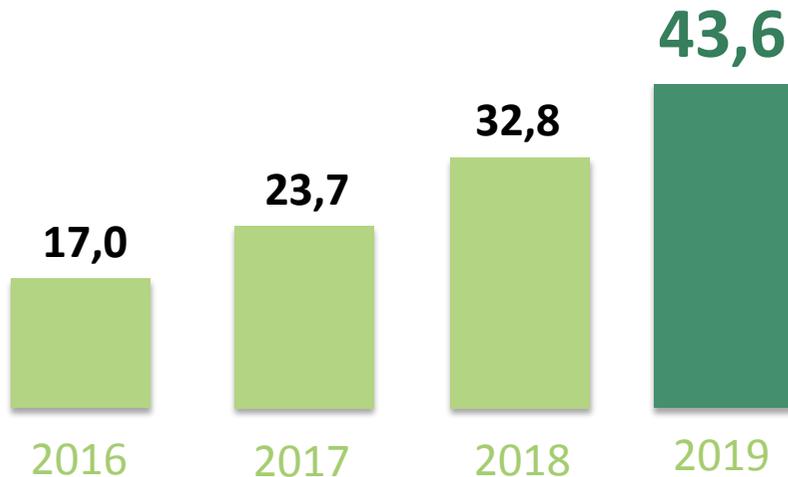
Une montée en puissance continue de la foncière (1)

				
surface (m ²)	398.000	+9%	78%	22%
loyers bruts annualisés	54,2 M€	+27%	70%	30%
taux d'occupation (EPRA)	97,7%	+100 bp	97,1%	99,0%
valorisation HD	902,2 M€	+23%	73%	27%

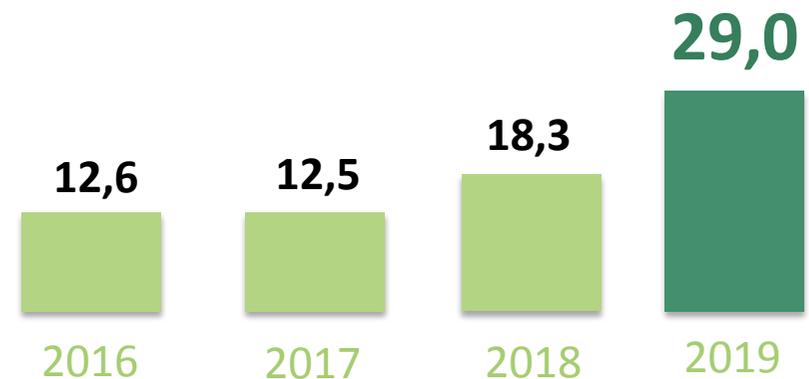
(1) Evolution vs 2018, sur le patrimoine économique locatif qui comprend les actifs en exploitation détenus par FREY à 100%, ainsi que les actifs en exploitation co-détenus à hauteur de leur quote-part.

Un modèle opérationnel performant

Revenus locatifs bruts (M€)



Résultat opérationnel courant (M€)

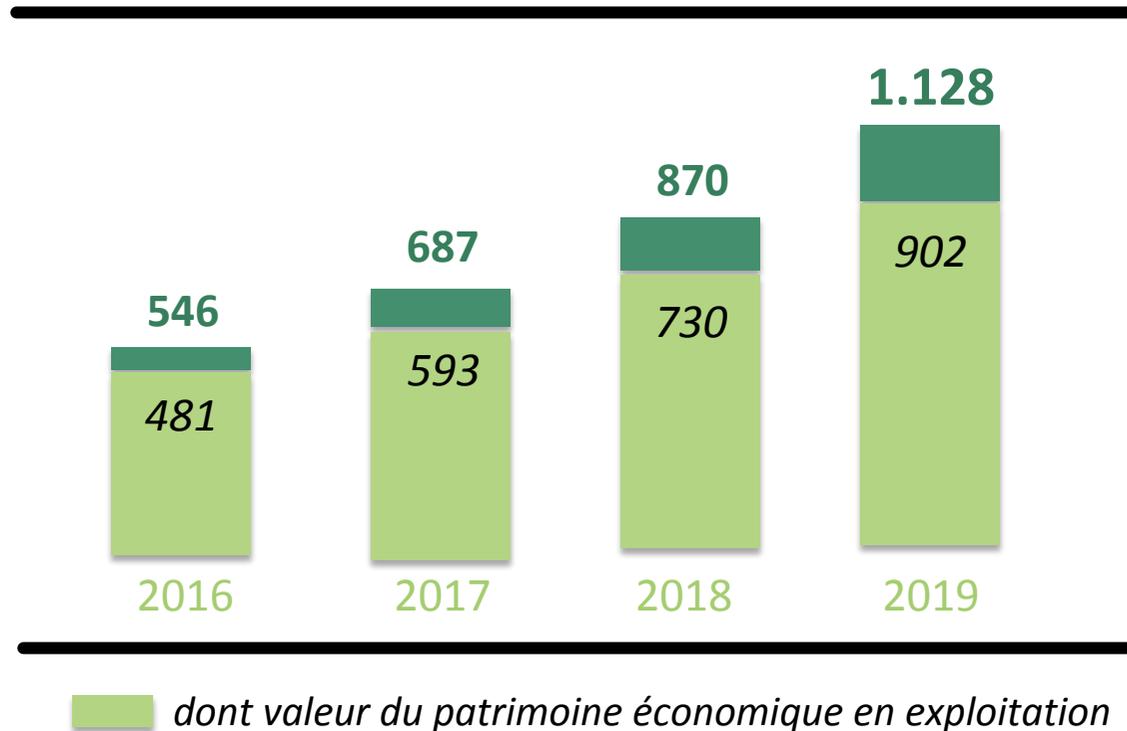


➤ **Forte croissance des revenus locatifs**, avec les livraisons, l'amélioration du taux d'occupation et le développement international

➤ **Bonne maîtrise des charges de structure** dans un contexte de développement actif

Frey dépasse 1,1 milliard d'euros de patrimoine

Valeur du patrimoine économique⁽¹⁾ (en M€)



Var JV des IDP 2019

+50,1 M€



Patrimoine en exploitation
Acquisitions & Développement

+ 3,1 M€
+ 47,0 M€

Le respect d'une discipline financière rigoureuse mais agile

305 M€

fonds levés en 2019 ⁽¹⁾

Augmentation de capital

161,5 M€

28% Antoine Frey

**13%
Public**



**59%
Institutionnels ⁽²⁾**
Entrée en 2019 de


PRIMONIAL

2

Nouveaux partenaires long terme

Syndication⁽³⁾ Portugal

43,8 M€


retail experience


DIVERSIPIERRE
OPCI gérée par BNP Paribas REIM

70%

Algarve Shopping
& Albufeira Retail Park

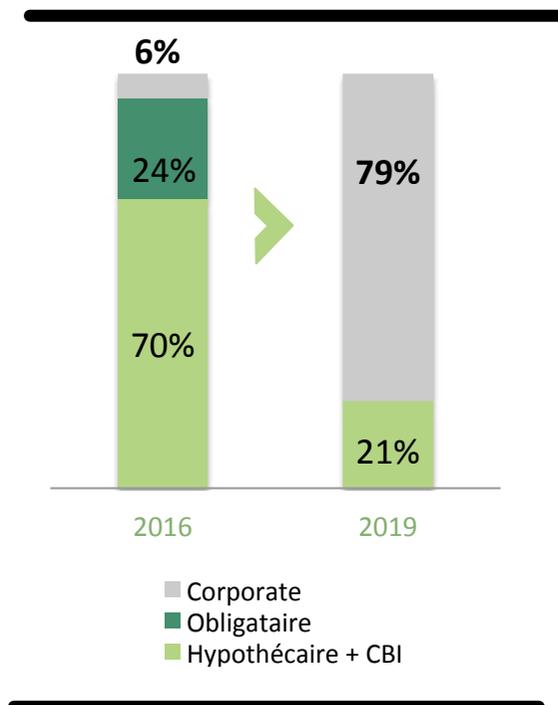
30%

(1) Dont 100 M€ de lignes corporate supplémentaires signées en 2019.

(2) 19,3% Predica, 11,4% Sogecap, 11,4% Cardif Assurance Vie, 10% AG Real Estate, 6,9% SCI Primonial Capimmo.

(3) Partenariat consolidant en intégration globale.

Un financement optimisé



Obligataire



Remboursement en 2019 de l'EURO PP et de l'OPIRNANE pour 62,1 M€

Maturité



5,5 ans

Souplesse

- Pool de partenaires diversifiés et solides
- Marge fluctuante en fonction du LTV
- Capacité de tirages et de remboursements fractionnés
- Covenants consolidés « classiques » avec des marges de manœuvre confortables

Structure financière solide et souple

Coût moyen ⁽¹⁾

1,73 %



Forte baisse (-22 bp) en 2019

Taux de couverture

91,3 %



Coût de la dette sécurisé

LTV ⁽²⁾ (droits inclus)

23,1 %



Marge de manœuvre confortable

Liquidité ⁽³⁾

314 M€



Capacité à saisir des opportunités

(1) Coût moyen après couverture, marge incluse, après couvertures de taux et avec un Euribor 3M au 31/12/2019 à (0,383)%.

(2) 2018 retraité suite au remboursement de l'émission obligataire EURO PP, pour la comparabilité des données (2018 : 25,1% vs 26,1% en publié).

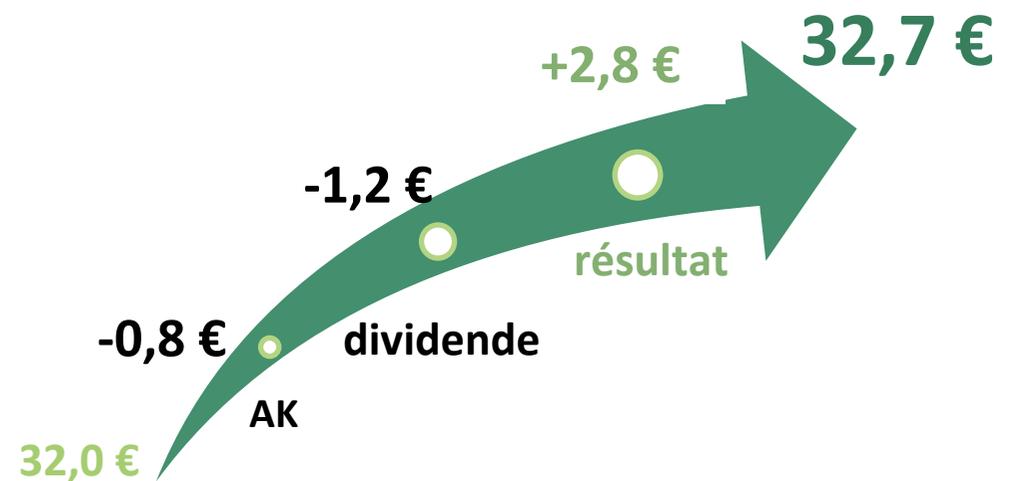
(3) 217 M€ au titre des lignes corporate et 97,3 M€ de trésorerie disponible.

Croissance soutenue de l'ANR EPRA NNNAV

ANR triple net EPRA (M€ et €/action)



ANR triple net EPRA/action en 2019

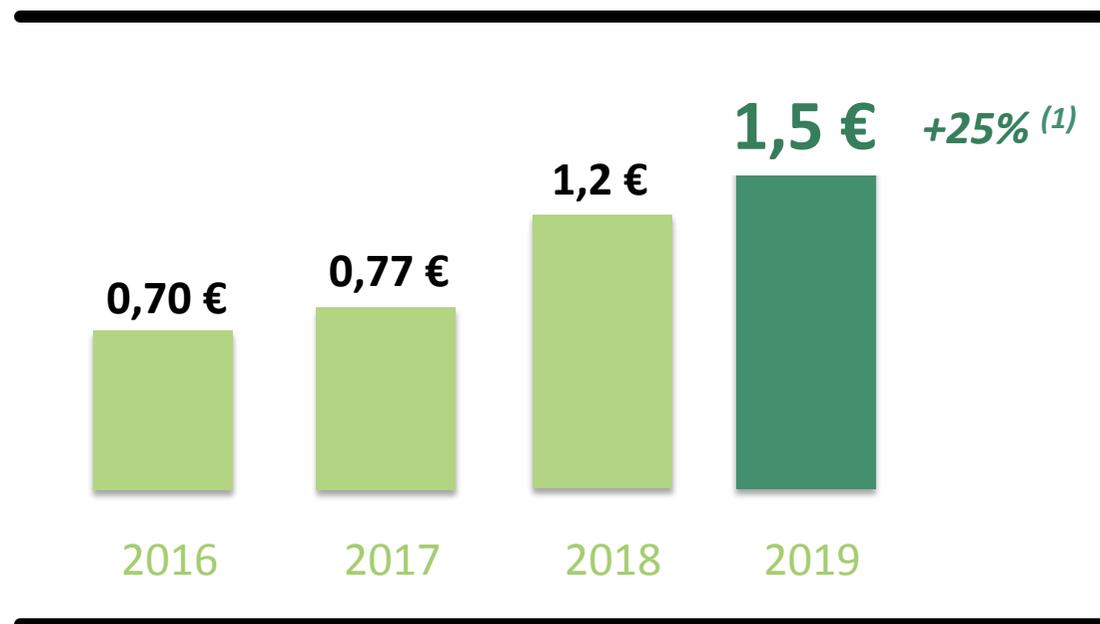


4 Proposition de dividende

Une foncière de croissance et de rendement

DOUBLEMENT DU DIVIDENDE/ACTION EN QUATRE ANS

Evolution du dividende proposé
(€/action)



(1) Dividende proposé à l'AG du 21 mai 2020 au titre de l'exercice 2019.

Comptes sociaux 2019

Affectation du résultat (en euros)	31/12/2019
Résultat de l'exercice 2019	
Affectation au compte RAN	(10.000.742) €
RAN des exercices précédents	(4.498.743) €
Solde du compte RAN post affectation	(14.499.486) €
Sommes distribuables (en euros)	
Primes d'émission (PE)	424.726.621 €
Total des sommes distribuables	424.726.621 €
Distribution de dividendes	
Déduction à porter au compte RAN	0
Déduction à porter au compte PE	36.337.496 €
Dividende	36.337.496 €



Affectation de la perte de l'exercice au compte « report à nouveau » (RAN)
(2^{ème} résolution)



Prélèvement du dividende sur le compte « prime d'émission »

2 options de paiement proposées

(3^{ème} résolution)

1,5 €/a

➤➤ **100% en numéraire**

ou

➤➤ **30% en actions (soit 0,45 €/a) et 70% en numéraire (soit 1,05 €/a)**

○ Calcul du prix d'émission des actions nouvelles

Moyenne des premiers cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant l'Assemblée	29,89 €
Montant net du dividende	-1,50 €
Décote maximale autorisée de 10%	-2,839 €

PRIX D'ÉMISSION DES ACTIONS NOUVELLES 25,56 €

Calendrier de paiement du dividende

- 20 mai** ○ Réunion de l'Assemblée générale
- 25 mai** ○ **Record date** : dernier jour de bourse permettant d'acquérir des titres donnant droit au dividende 2019
- 26 mai (inclus)** ○ **Début de la période d'option pour le dividende en actions**
- 8 juin (inclus)** ○ **Fin de la période d'option pour le dividende en actions**
- 12 juin** ○ **Paiement du dividende** en numéraire pour tous les actionnaires et livraison des actions nouvelles dans le cadre de l'option pour le paiement partiel en actions

Auto-détention

○ RACHAT D' ACTIONS

Le Programme de rachat d'actions (PRA) a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 21 mai 2019 pour 18 mois. Il est proposé à la présente Assemblée Générale de renouveler cette autorisation (**24^{ème} résolution**)

○ CONTRAT DE LIQUIDITÉ*

En 2019, 6.432 actions ont été achetées et 14.324 actions vendues.

Moyens figurant au contrat de liquidité :

- Le 31/12/2019 : 2.490 actions (soit 82.917 € en titres) et 673.127,07 € en espèces
- Le 15/04/2020 : 4.198 actions (soit 124 261 € en titres) et 621 021,52 € en espèces

○ AUTRES ACHATS

En 2019, 448.795 actions ont été rachetées par Frey aux motifs du PRA

691 014 titres sont disponibles au 15 avril 2020 au titre du PRA

*Assuré par Kepler Cheuvreux depuis le 3 mars 2017

5

Point sur les impacts
de la crise sanitaire
liée au COVID-19

Un plan de soutien exceptionnel aux locataires pour sauvegarder la « biodiversité commerciale » des sites Frey

- **16 mars 2020** : Fermeture des commerce « non essentiels » en France
- **Mise en place de mesures de protection conservatoires :**
 - appel mensuel et non plus trimestriel des loyers et des charges
 - suspension du recouvrement des loyers pendant la période de confinement
 - réduction des charges des actifs afin d'optimiser le coût pour les locataires
- **Déploiement d'un plan exceptionnel de soutien** pour les enseignes partenaires visant à **neutraliser le poids du loyer pendant la crise**
- Accompagnement des locataires **pendant la période de fermeture administrative** des points de vente **ET la période de relance de l'activité commerciale**, basé sur des hypothèses de retour progressif au niveau d'activité pré-crise

Création d'un fonds de soutien doté d'une capacité financière de 15 M€

- **Objectif** : neutraliser le poids du loyer des enseignes proportionnellement à l'impact de cette crise, soit une neutralisation du loyer à 100% durant la période de fermeture, 50% durant le 1^{er} mois de réouverture, 25% durant le 2^{ème} mois et 10% durant le 3^{ème} mois
- **Fonctionnement** : le fonds assumera la moitié de cette charge directement par **abondements financiers versés aux locataires**, et l'autre moitié par **la mise en place de prêts, sans intérêt**, d'une durée de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2021
- Un mécanisme adaptable au cas par cas selon le secteur d'activité et la date de réouverture décidée par l'Etat.
- Un dispositif intégrant les mesures d'aides que l'Etat pourrait être amené à prendre en faveur des commerçants et bailleurs

6 Gouvernance et Responsabilité sociale de l'entreprise

Gouvernance

○ Le Conseil d'administration

- **15 membres** : 10 administrateurs dont 40% de femmes, comprenant 2 indépendants et 5 censeurs
- **9 réunions en 2019** (76% de présence, en ce non compris la participation des censeurs)

Il est assisté par 3 comités consultatifs :

- **Le Comité d'investissement** :
composé de 6 membres, réuni 3 fois en 2019
- **Le Comité des nominations et des rémunérations** :
composé de 5 membres, réuni 3 fois en 2019
- **Le Comité d'audit** :
composé de 5 membres, réuni 2 fois en 2019

Le contrôle interne est réalisé par :

- le Conseil d'administration,
- le Comité d'Audit,
- le Comité de Direction, composé de 7 membres
- la Direction Financière,
- le Contrôleur Interne,
- le personnel de FREY,
- les intervenants extérieurs.

Gouvernance - Ratification

Il est proposé à la présente Assemblée générale :

- *La ratification de la cooptation de Monsieur François Lemarchand en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration (13^{ème} résolution)*

M. François LEMARCHAND est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et est titulaire d'un MBA de Harvard Business School. En 1976, il crée et préside encore à ce jour, la holding familiale Mercator SA. Il a également commencé sa carrière entrepreneuriale dans les années 1970 par la création de Pier Import France et a assuré sa Présidence jusqu'en 1988 puis, à partir de 1990, a fondé Nature et Découvertes avec pour engagement d'agir pour la biodiversité et éveiller chaque citoyen à une conscience écologique. Il a assuré la Présidence de Nature et Découvertes jusqu'en 2011. Fort dans son implication dans le Développement Durable et la protection de l'environnement, M. François LEMARCHAND a créé en parallèle la fondation « François Lemarchand » et s'engage dans d'autres fondations ayant pour objet l'écologie et le mécénat.

DATE DE PREMIÈRE NOMINATION : Cooptation par décision du Conseil le 10 juillet 2019, en attente de ratification par la présente Assemblée

Gouvernance - Renouvellement de mandat

Il est proposé à la présente Assemblée générale :

○ *Le renouvellement en qualité d'administrateur de :*

- *M. Antoine Frey, Président directeur général (14^{ème} résolution)*
- *la société Firmament Participations, représentée par Mme Aude Frey, administrateur (15^{ème} résolution)*
- *M. Jean-Pierre Cedelle, administrateur (16^{ème} résolution)*
- *M. Thomas Riegert, administrateur (17^{ème} résolution)*
- *M. Jean-Noël Dron, administrateur (18^{ème} résolution)*
- *Mme Muriel Faure, administrateur indépendant (19^{ème} résolution)*
- *M. François Lemarchand, administrateur indépendant (20^{ème} résolution)*
- *la société SOGECAP, représentée par M. Yann Briand, administrateur minoritaire (21^{ème} résolution)*
- *la société Cardif Assurance Vie, représentée par Mme Nathalie Robin, administrateur minoritaire (22^{ème} résolution)*
- *la société PREDICA, représentée par Mme Magali Chessé, administrateur (23^{ème} résolution)*

Les ressources humaines en 2019

91 collaborateurs

(+6 collaborateurs vs 2018)

OPÉRATION

46

collaborateurs
(stable vs 2018)

SUPPORT

35

collaborateurs
(+4 vs 2018)

DIRECTION

(+2 vs 2018)

10



53%

salariés formés en 2018 (671 h au total)



0,69%

de la masse salariale dédiée à la formation
(vs une obligation légale de 0,2%)



39 ans

âge moyen



52% femmes (47% vs 2018)

48% hommes

7 Informations relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Rémunération versée ou attribuée en 2019 Et politique de rémunération pour 2020

L'ensemble des informations relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (7^{ème} à la 11^{ème} résolution) figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, publié sur le site internet de FREY.



Présentation des autres rapports du Conseil d'administration

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

25^{ème} résolution

Délégation à donner au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)** des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

Montant nominal maximum des augmentations de capital par émission :

- d'actions : **30 000 000 €** (vs 20 000 000 €)
- de valeurs mobilières : **200 000 000 €** (vs 60 000 000 €)

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

26^{ème} résolution

Délégation à donner au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital par émission, sans maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)**, par voie d'offre au public autre que celle visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, **d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société (ou au capital de sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital)**

Montant nominal maximum des augmentations de capital par émission

- **d'actions : 30 000 000 € (vs 20 000 000 €)**
- **de valeurs mobilières : 200 000 000 € (vs 60 000 000 €)**

- *Montants s'imputant sur le plafond global fixé à la 25^{ème} résolution*
- *Le DPS serait supprimé, mais un délai de priorité de souscription pourrait être institué*
- *Le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions recueillies si elle atteignent au moins 75 % du montant initialement fixé*

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

27^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration pour **déterminer le prix d'émission** des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10% du capital social /an

Prix d'émission des titres :

pas inférieur à un montant égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant la fixation du prix d'émission

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

28^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration **d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires** dans le cas des délégations de compétences décrites dans les 25^{ème}, 26^{ème} et 29^{ème} résolutions

Délai d'application : 30 jours à compter de la clôture des souscriptions et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

29^{ème} résolution

Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider **d'augmenter le capital social** de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au 1^o de l'article L.411-2-1 du Code monétaire et financier **avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital : inférieur à 20% du capital social/an

Montants s'imputant sur le plafond global fixé à la 25^{ème} résolution

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

30^{ème} résolution

Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

Emission avec suppression du DPS

Montant nominal maximum du capital social émis en actions : **30 000 000 €** (vs 20 000 000 €)

Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : **200 000 000 €** (vs 60 000 000 €)

Montants s'imputant sur le plafond global fixé à la 25^{ème} résolution

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

31^{ème} résolution

Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet **d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières** donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, **avec suppression du droit préférentiel de souscription** des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce)

Montant nominal maximum des augmentations de capital en actions: **30 000 000 €** (vs 20 000 000 €)

Montant nominal maximum des valeurs mobilières émises : **200 000 000 €** (vs 60 000 000 €)

Montants s'imputant sur le plafond global fixé à la 25^{ème} résolution

Emission avec **suppression du DPS au profit des catégories de personnes suivantes** :

- sociétés d'investissement, fonds gestionnaires d'épargne collective ou fonds d'investissement de droit français ou étranger, des compagnies d'assurance (nord américaines, de l'Union Européenne et suisses), investissant dans des entreprises du secteur de l'immobilier,
- groupes industriels ayant une activité opérationnelle dans ce secteur, de droit français ou étranger. Le nombre de bénéficiaires ne pouvant être supérieur à 15 par émission

Prix d'émission :

- **entre 80% et 120% de la moyenne des cours de clôture constatés** sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant la fixation du prix d'émission
- **pas inférieur à la quote-part de capitaux propres par action** (bilan approuvé ou dernière situation comptable intermédiaire revue par les commissaires aux comptes)

Délégation consentie pour une **durée de 18 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

33^{ème} résolution

Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société (hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société)

Montant nominal total des augmentations de capital : **10% du capital social et 30 000 000 €** (vs 20 000 000 €)

Montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 25^{ème} résolution

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente AG

34^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Plafond : **10% du capital social** sur une période de 24 mois

Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale

Rapport spécial du Conseil d'administration

SUR LE RENOUVELLEMENT DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES

32^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un PEE conformément a l'article I.225-129-6 du code de commerce

Montant nominal maximum des augmentations de capital : 100 000 € ou sa contre-valeur dans toute(s) autre(s) monnaie(s) autorisée(s)

*Délégation consentie pour une **durée de 26 mois** à compter de la date de la décision de la présente Assemblée Générale*

La mise aux voix de cette résolution relevant d'une exigence légale, le Conseil d'administration n'en recommande pas l'approbation



Présentation des rapports des Commissaires aux comptes

Rapports des Commissaires aux Comptes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- **Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019**
(1^{ère} résolution)

Opinion :

Certification des comptes annuels sans réserve

- **Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019**
(4^{ème} résolution)

Opinion :

Certification des comptes consolidés sans réserve
Observation relative à la première application de la norme
« IFRS 16 contrats de location »

Rapports des Commissaires aux Comptes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- **Rapport spécial sur les conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (5^{ème} résolution)**

Convention soumise à l'approbation de l'AG : **Convention de partenariat**

Personne concernée : Cardif Assurance Vie, administrateur de SA FREY représentée par Mme Nathalie ROBIN et en lien capitalistique avec la société BNPP REIM assurant la gestion de l'OPCI BNP Paribas Diversipierre.

Nature et objet: Réalisation d'un partenariat avec l'OPCI BNP Paribas Diversipierre (par l'intermédiaire de sa filiale, DVP EUROPEAN CHANNEL) en lui cédant une partie de la holding portugaise FREYPROP détenue en intégralité par SA FREY.

Modalités: Cession de 30 % des titres et comptes courants d'actionnaires de la holding portugaise FREYPROP, sur la base du prix d'acquisition pour les titres et de la valeur nominale pour les comptes courants d'actionnaires.

Motifs justifiant de son intérêt pour votre Société : Permettre au Groupe FREY de libérer une capacité d'investissement pour de nouvelles opérations d'acquisition et/ou développement.

Autorisation préalable du Conseil d'administration : 25 septembre 2019.

Convention déjà approuvée par l'AG au cours d'exercices antérieurs : **Convention d'animation**

Personnes concernées : Antoine FREY, Aude FREY, Thomas RIEGERT et Jean-Noël DRON

Les sociétés SCA Firmament Participations et SA FREY ont signé le 28 juillet 2017 une convention d'animation aux termes de laquelle SA FREY souhaite que SCA Firmament Participations, qui est actionnaire de référence et membre du Conseil d'administration de SA FREY, participe activement à l'animation et à la réflexion sur le développement du Groupe FREY.

Au titre de cette convention, Firmament Participations perçoit une rémunération de 20 000 € hors taxes par an.

Rapports des Commissaires aux Comptes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

○ **Rapport sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (25^{ème} à 31^{ème} et 33^{ème} résolutions)**

Les diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 26^{ème}, 29^{ème} (sur renvoi de la 27^{ème} résolution) et 31^{ème} résolution.

Les modalités de détermination du prix d'émission n'étant pas précisées dans les 25^{ème}, 30^{ème} et 33^{ème} résolution et le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration.

Rapports des Commissaires aux Comptes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

○ **Rapport sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise (32^{ème} résolution)**

Les diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Les modalités de détermination du prix d'émission et le montant du prix d'émission n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations du capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite. Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

○ **Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (34^{ème} résolution)**

Les diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée



Résultats des votes des résolutions

VOTE DES RÉOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RESOLUTION N°	TYPE	PRECONISAT° CONSEIL	Approbation	Pouvoir Président	VPC			TOTAL VOIX			%			Adoptée/rejetée
					Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Abstention	
1	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
2	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
3	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
4	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
5	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	7 450 282	0	0	18 358 590	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
6	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
7	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
8	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
9	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
10	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
11	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
12	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
13	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
14	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
15	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
16	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
17	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
18	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
19	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
20	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
21	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
22	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
23	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
24	Ordinaire	Pour	50%	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée

VOTE DES RÉOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION N°	TYPE	PRECONISAT° CONSEIL	Approbation	Pouvoir Président	VPC			TOTAL VOIX			%			Adoptée/rejetée
					Pour	Contre	Abstention	Pour	Contre	Absten tion	Pour	Contre	Abstention	
25	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
26	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
27	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
28	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
29	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
30	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
31	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
32	Extraordinaire	Contre	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	10 209 731	10 908 308	0	48,35%	51,65%	0,00%	rejetée
33	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
34	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
35	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
36	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
37	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée
38	Extraordinaire	Pour	2/3	10 908 308	10 209 731	0	0	21 118 039	0	0	100,00%	0,00%	0,00%	adoptée